

Le Directeur de l'Ecole de Management Strasbourg

- VU** le Code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** la proclamation des résultats des élections au Conseil de l'Ecole de Management de Strasbourg pour le collège des usagers qui se sont déroulées du 24 au 26 mars 2026,
- Vu** le mail de démission de Monsieur Julien LOGET en date du 27 mars 2026,
- Vu** le mail de démission de Madame Maïa AUBERT en date du 27 mars 2026,
- VU** le mail de démission de Madame Mahé MEYER en date du 27 mars 2026.

Babak MEHMANPAZIR
Directeur

Affaire suivie par
Karine BOUVIER
Tél : +33 (0)3 68 85 83 72
karine.bouvier@em-strasbourg.eu

Considérant qu'aux termes du dernier alinéa de l'article D. 719-21 du Code de l'éducation susvisé :

« Lorsqu'un représentant titulaire des usagers perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir par son suppléant qui devient titulaire. Lorsque le siège d'un représentant suppléant devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est attribué, pour la durée du mandat restant à courir, au premier des candidats non élus de la même liste ».

DECIDE

Article 1^{er}

Monsieur Julien LOGET est remplacé au Conseil de l'Ecole de Management Strasbourg, collège des usagers, par Monsieur Karl FERON.

Article 2

Madame Lison ANDRE est nommée en qualité de suppléante de Monsieur Karl FERON.

Article 3

Madame Maïa MEYER est remplacée au Conseil de l'Ecole de Management Strasbourg, collège des usagers, par Monsieur Antoine BESSEREAU.

Article 4

Monsieur Thomas DREHER est nommé en qualité de suppléant de Monsieur Antoine BESSEREAU.

Babak MEHMANPAZIR

Copie à :

Monsieur Julien LOGET
Madame Lison ANDRE
Madame Maïa AUBERT
Madame Mahé MEYER
Monsieur Antoine BESSEREAU
Monsieur Thomas DREHER



UNIVERSITE DE STRASBOURG
ECOLE DE MANAGEMENT STRASBOURG
61, Avenue de la Forêt Noire
67036 STRASBOURG CEDEX